

Avis voté en plénière du 10 juillet 2018

L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

Déclaration du groupe CGT-FO

La démocratisation des pratiques sportives concerne une multitude de domaines et s'inscrit dans des enjeux variés : l'éducation, la santé, l'animation des territoires, l'inclusion et la solidarité, etc. En raison de sa transversalité son apport social est indéniable. Pourtant, elle fait encore office de frontières sociales et économiques pour de nombreuses personnes. Sans compter les difficultés de financement qu'elle rencontre en raison des restrictions budgétaires

Dans ce contexte le groupe FO tient à remercier les deux rapporteurs de nous offrir avec cet avis une occasion de nous prononcer sur la promotion de la pratique sportive, face à la persistance des disparités socio-économiques dans ce domaine. Cet enjeu exige des politiques d'incitation qui trouvent leur juste équilibre entre la promotion de l'offre d'équipements et de services, d'une part, et les actions relevant de la sensibilisation d'autre part.

Dans cette perspective la préconisation en faveur d'un renforcement des moyens humains et financiers de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire sur le sujet est essentielle. La proposition de projet sportif de territoire est également de nature à favoriser l'accès au plus grand nombre à la pratique sportive, à condition de maintenir une politique publique nationale pour éviter notamment une juxtaposition de projets sans cohérence susceptibles de renforcer les disparités territoriales existantes.

Concernant le partage de la compétence sport, entre commune et intercommunalité, le groupe FO rejoint l'avis des rapporteurs pour estimer qu'il peut être un véritable levier notamment en termes de construction-rénovation d'équipements sportifs. Enfin FO soutient les préconisations qui visent à développer une offre de service sportif pour tous les publics y compris dans le milieu professionnel et universitaire, et à sensibiliser, former et accompagner les encadrants et bénévoles.

En revanche concernant le volet financement, les préconisations nous semblent sous dimensionnées au regard des enjeux et certaines ne sont pas sans risques au regard des

retours d'expériences. Le prélèvement sur les recettes de la Française des Jeux reste anecdotique comparé à l'ensemble du besoin de financement du sport français.

Concernant le financement par le produit des droits de retransmission télévisuelle l'avis reste silencieux sur la nécessité de mettre également à contribution les manifestations sportives organisées par des acteurs internationaux, qu'elles se situent en France ou à l'étranger ; tout comme il reste silencieux sur la question de la mobilisation des ressources propres des fédérations. Concernant la création d'une fondation Héritage 2024, les dérapages budgétaires systématiques des derniers Jeux olympiques qui deviennent de plus en plus difficiles de justifier ont fini d'asseoir le scepticisme de l'opinion publique sur un éventuel retour sur investissement au profit de la collectivité; sans ignorer le bilan très critique du financement des enceintes construites ou rénovées via des partenariats public privés terriblement coûteux pour les finances publiques locales.

Enfin pour conclure FO réaffirme que l'accès au plus grand nombre à la pratique sportive nécessite de mettre un terme au désengagement progressif de l'État dans le financement du sport. Il lui revient d'assumer pleinement sa responsabilité en la matière notamment par l'homogénéisation et la pérennité des financements tant sur le volet de la performance sportive de haut niveau que sur la promotion du « sport pour tous ». C'est bien le rôle et la place essentiel du Ministère des Sports qui est également ici posé.

Malgré ces quelques réserves, le groupe FO a voté favorablement cet avis.